

OFFICE CANTONAL DU REGISTRE DU COMMERCE

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'**Office fédéral du registre du commerce** (OFRC), puis publiées dans la **Feuille officielle suisse du commerce** (FOSC).

La publicité s'étend également aux **pièces justificatives** déposées à l'appui des réquisitions (demandes) d'inscriptions. Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Le registre du commerce est une banque de données publique, qui répertorie les principaux acteurs de la vie économique, permet leur identification, enregistre les événements qui les concernent et tient à jour les évolutions juridiques qui les affectent, le tout dans le but d'assurer la sécurité des transactions.

Ainsi, il s'agit d'un registre des entreprises, indiquant pour chacune d'entre elles la forme juridique, la raison sociale, l'adresse, le nom des dirigeants, les associés et le domaine d'activité. Il est un garant de la transparence puisque l'on peut également parfois y trouver des informations sur les fournisseurs ou d'éventuels partenaires d'affaires.

Chaque canton dispose de son propre registre du commerce. Chaque inscription est publiée sans délai dans la *Feuille officielle suisse du commerce* (FOSC), puis reprise trois semaines plus tard dans la *Feuille des avis officiels du Canton de Vaud* (FAO).

Quiconque désire créer une entreprise devrait s'inscrire au registre du commerce, mais ce n'est pas obligatoire pour toutes les formes juridiques :

Inscription obligatoire :

- société anonyme
- société à responsabilité limitée
- société coopérative
- société en nom collectif
- société en commandite
- raison individuelle (si le chiffre d'affaires est supérieur à Fr. 100'000.-)

Inscription facultative possible :

- raison individuelle (en dessous de CHF 100'000.-)
- association

Pas d'inscription possible :

- société simple

Quiconque est dans l'obligation de faire inscrire son entreprise dans le registre du commerce est soumis à l'obligation :

- de tenir une comptabilité
- de conserver les documents commerciaux pendant 10 ans au moins

Suite à l'inscription au registre du commerce, l'entreprise est soumise à la poursuite par voie de faillite.

Office cantonal du registre du commerce
Rue de Grenade 38 - 1510 Moudon
Tél. 021 557 81 21 - Fax 021 557 81 11
e-mail info.rc@vd.ch
www.vd.ch